



Le 26 octobre 2020

Objet : Informations aux parents – mise à jour n° 7

Chères familles de la CSSWL,

Nous souhaitons vous informer ici de la procédure que nous suivons lorsqu'une école est informée d'un cas confirmé de COVID-19. Nous espérons que la présente lettre saura répondre à toutes vos questions.

Procédure lorsqu'un cas confirmé de COVID-19 est signalé

Notre priorité est la sécurité et le bien-être de nos élèves et de notre personnel. Ainsi, nous suivons rigoureusement toutes les directives émises par la Santé publique et le ministère de l'Éducation. Vous trouverez ci-dessous un aperçu général de la procédure appliquée lorsqu'une école est informée d'un cas confirmé.

1. Lorsqu'une personne signale un cas de COVID-19 à son école ou son centre, **l'équipe COVID de la commission scolaire contacte immédiatement la Santé publique pour obtenir une confirmation officielle**. La Santé publique commence alors l'enquête épidémiologique pour déterminer la nécessité de placer certaines personnes ou certains groupes de personnes en isolement.
2. Pendant ce temps, l'école **consulte la liste des élèves de la classe dont fait partie la personne ayant reçu un résultat positif au test de COVID-19**.
3. S'il est nécessaire de placer les élèves de la classe en isolement une fois que l'école a reçu la confirmation officielle de la Santé publique, **l'école demande à la titulaire ou au titulaire de classe de garder les élèves en isolement dans la classe jusqu'à ce qu'on vienne les chercher**.
4. L'école contacte les familles des élèves en isolement dans la classe pour les informer de la situation et leur demander de venir chercher leur enfant. **Si la personne ayant reçu un résultat positif utilise le transport scolaire**, l'école communique également avec le Service du transport de la commission scolaire pour obtenir le **plan des places assignées** dans l'autobus pour déterminer quels élèves seront aussi à placer en isolement. Dans le cas de parents d'élèves d'une école secondaire à Laval, l'école **informe également** la Société de transport de Laval (**STL**). Cette même procédure est en place pour les élèves fréquentant un **service de garde en milieu scolaire**.
5. Lorsque l'école a pu contacter tous les parents de la classe en question et les personnes identifiées comme étant des « contacts directs », **elle transmet une lettre à l'ensemble des familles et des parties intéressées** de l'école pour les informer de la situation dans l'école. En vertu des obligations de confidentialité stipulées dans la loi, les écoles ne sont pas autorisées à préciser, dans leurs communications, le nom de personnes ou les classes qui ont été placées en isolement.
6. **Tous les cas actifs** sont affichés dans [la section COVID-19](#) du site Web de la commission scolaire.

Il est très important de respecter cette procédure de communication. Elle a été établie et mise en place en collaboration avec la Santé publique pour s'assurer de l'exactitude des informations communiquées et nous permettre d'agir rapidement afin de prévenir la propagation du virus.

Informez l'école lorsqu'il y a un cas

Dès que vous apprenez que votre enfant a obtenu un résultat positif au test de COVID-19, il est important d'en informer l'école. Le parent ayant reçu un diagnostic en dehors des heures de classe, le soir ou le weekend, doit aussitôt en informer la direction d'école par courriel, car la procédure de communication décrite ci-dessus est aussi suivie les soirs et les weekends.



450-621-5600
1 866-621-5600

F 450-621-7929

Sir Wilfrid Laurier School Board
235, montée Lesage
Rosemère (Québec)
J7A 4Y6



Sécurité à bord de l'autobus

Nous souhaitons vous rappeler que les élèves sont tenus de respecter les directives de la Santé publique dans l'autobus. Par exemple, à partir de la 5^e année, les élèves doivent **porter un couvre-visage et toujours s'asseoir à leur place assignée**. Ces directives ont été mises en œuvre pour réduire le risque de transmission du virus et faciliter l'identification des élèves ayant été en contact direct avec une personne qui a reçu un diagnostic positif. Merci de réitérer régulièrement ces directives importantes auprès de votre enfant.

Éducation à distance – SONDAGE

Au cours des dernières semaines, de nombreux élèves ont poursuivi leurs apprentissages à distance pour l'une des raisons suivantes : ils font partie du campus virtuel, leur classe a été placée en isolement ou ils sont en 4^e ou en 5^e secondaire.

Nous avons préparé un court sondage dans le but **d'obtenir vos commentaires sur l'expérience de votre enfant concernant son apprentissage à distance**. Si votre enfant a reçu ou reçoit actuellement une éducation à distance, veuillez répondre à ce [court sondage](#) **d'ici ce vendredi 30 octobre, au plus tard**. Il est important de remplir **un sondage pour chaque enfant**.

Nous vous sommes reconnaissants de votre collaboration soutenue et vous remercions de prendre un peu de votre temps cette semaine pour remplir le sondage ci-dessus. Sachez que votre avis est important pour nous et nous aide à améliorer toujours un peu plus nos pratiques et nos services.

La directrice générale,



Gaëlle Absolonne

AN ENGLISH
EDUCATION,
A BILINGUAL
FUTURE

UNE ÉDUCATION
EN ANGLAIS,
UN AVENIR
BILINGUE